

## INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

### « PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE »

Un plan particulier de mise en sûreté des personnes face aux risques majeurs a été présenté au Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 janvier 2016. Ce plan détaille la conduite à adopter en cas d'événements d'origine naturelle (tempête, orage, séisme ...), technologique ou industrielle (nuage toxique, transport matières dangereuses...) ou liés à des situations d'urgences particulières (intrusion extérieure, attentat...) susceptibles de causer de graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à ce genre d'évènement et doivent s'y préparer pour pouvoir les affronter au mieux.

Des explications du plan ont été données à votre enfant par le professeur principal et des exercices de simulation seront réalisés au cours de l'année scolaire. L'exercice du **MARDI 19 OCTOBRE 2021** répondra au risque « attentat-intrusion ». Le plus grand sérieux dans le respect des consignes est attendu de la part de chaque élève.

Vous trouverez ci-dessous les bons réflexes à adopter en tant que parents face à de telles circonstances.

#### LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

Ne venez pas chercher votre enfant au collège pour ne pas l'exposer, ni vous exposer.  
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans l'établissement.



Ne téléphonez pas afin de ne pas encombrer les réseaux.  
Laissez-les libres pour que les secours puissent s'organiser.



Ecoutez la radio.  
Respectez les consignes des autorités.



France Bleu La Rochelle 103.9 Mhz  
France Info 105.3 Mhz

Recevez avec prudence les informations souvent incomplètes ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).